

Synthèse du Dr Marie Malécot, représentante de la SFT à la réunion de l'ACT

**Première partie de la journée
Séance modérée par le Pr Daniel Thomas**

Pr Loïc Josseran, président de l'ACT,

Introduction : On regrette l'absence du ministre et de Benoit Vallet (DGS, Direction Générale de la Santé)
ACT = Association d'associations impliquées dans la lutte contre le tabac. La réunion de ce jour va traiter la dimension de l'ingérence politique de l'Industrie du Tabac (= IT) car elle marque l'ensemble de la vie de notre pays. La prise en charge individuelle est indispensable mais ne suffira pas pour faire changer les choses de façon efficace. L'action gouvernementale est en continuité malgré les changements de gouvernement. Le prix est devenu un enjeu majeur. Il nous faut soutenir et également être moteur de ce changement vis à vis de la lutte contre l'industrie du tabac.

ENSP (European Network for Smoking and Tobacco Prevention) va faire une enquête sur les politiques de lutte de la France sur le tabac

La Convention Cadre pour la Lutte Anti Tabac (CCLAT) de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Un outil international de santé publique pour lutter contre le tabagisme

1. Un traité qui réaffirme le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé

La CCLAT est adoptée en mai 2003 par les membres de l'OMS

Adhésion de 40 membres en 2005 : la France a été le premier pays européen à l'avoir ratifiée

Tous les pays européens l'ont ratifiée et dans le monde en 2017, il y a 181 pays sauf les USA

2. Les COP (conférences des parties), est l'organe directeur de la CCLAT

Permet de définir des annexes, travaille sur les directives, oriente les conditions d'application. Les principes ne peuvent pas bouger. Les sessions se tiennent tous les deux ans (prochaine fois en novembre 2018 à Genève)

La CCLAT comprend 38 articles visant à protéger les générations présentes et à venir des méfaits du tabac

Elle est basée sur des données scientifiques :

- réduction de la demande
- protection de l'environnement
- réduction de l'offre
- responsabilité
- coopération scientifique et technique
- dispositions institutionnelles et financières

A côté de ces articles, il y a des directives qui permettent de préciser les articles (immuables) et qui sont perpétuellement révisées

3. En France, les réglementations françaises en 1976 (Veil) et 1991 (Evin) luttent contre le tabac

Mais la Cour des comptes en 2012 fustige l'échec des politiques de lutte en France (toujours 1^{ère} cause de mortalité, prévalence européenne très importante, surtout chez les femmes avec des inégalités sociales et des moyens alloués faibles)

Ce qui a été fait dans notre pays :

- Les « Plans cancer » n'ont pas tous été du même intérêt mais ils ont le mérite d'avoir existé (surtout le 1^{er} avec J. Chirac)
- PNRT (Programme National de Réduction du Tabagisme) : protection des jeunes, aide à arrêt et objectif de baisse de 10 %
- Fiscalité du tabac : mesure efficace plébiscitée par la CCLAT qui a le plus d'impact sur les jeunes et les plus fragiles
- Protection à l'égard du tabagisme passif, mais toujours des difficultés autour de la « convivialité »
- Le paquet neutre a été adopté grâce à un travail important de la société civile (et de la ministre Marisol Touraine) et de l'ACT et participe à la dénormalisation du tabac
- Campagnes de communication
- Contrôle de la bonne application des mesures (notamment la vente de cigarettes aux mineurs)

- Commerce illicite : les directives vont évoluer à ce sujet, car il est en grande partie organisé par l'industrie du tabac.
- Financement du contrôle du tabac

L'objectif de la CCLAT est de faire baisser la diminution de la consommation de tabac sur plusieurs fronts.

Des outils indispensables pour appliquer la CCLAT

1. Le fonds de lutte contre le tabagisme (Dr François Xavier Brouck, Directeur de la Direction des Assurés - Direction Déléguée à la Gestion et à l'Organisation des Soins CNAMTS, parlant au nom du Comité de gestion du fonds de lutte contre le tabac, promu par décret en décembre 2016)

Ce Fonds de lutte contre le tabac doit contribuer au financement des actions locales, nationales et internationales dans les domaines de politique de la santé en matière de lutte contre le tabac

La première réunion du Comité de gestion du Fonds a eu lieu le 8 février 2017

Le conseil de gestion est présidé par Nicolas Revel (président de l'UNCAM) et y siègent toutes les grandes directions de la santé sont représentées ainsi que deux personnalités qualifiées (Pr Karine Chevreul et Pr Daniel Thomas)

Principes d'utilisation du fonds : ce fonds ne finance pas des structures mais des projets avec une certaine envergure nationale et une vision stratégique qui vient combler des manques qui ont été identifiés.

Les grands domaines d'intervention sont sous le contrôle d'un comité technique dont le rôle est de préparer les travaux et de répertorier l'ensemble des actions qui ont fait la preuve d'une efficacité dans la lutte contre le tabac (analyse de la littérature scientifique)

Ce fonds va permettre de définir des grandes priorités avec 4 axes principaux :

- Protection des jeunes : information, débanalisation, diminution d'accès et d'attractivité
- Aide à l'arrêt : prise en charge des SN (Substituts Nicotiniques), communications et accompagnement, implication de l'ensemble des acteurs de santé
- Amplification de certaines actions auprès de publics prioritaires, dont les femmes enceintes, et diminution des inégalités sociales
- Soutien et structuration de la recherche y compris les outils de surveillance

Point sur le recours au forfait des ttt de SN : augmentation des demandes de remboursement par mois (de 20 000 en 2016 à 30 000 - 45 000 en 2017)

Une réunion du comité de gestion début 2018 pour définir le plan d'action pour 2018 et les années suivantes.

Discussion avec la salle :

- le remboursement normal serait plus utile que l'augmentation du forfait qui touche seulement 0,02 % des fumeurs !!! (Remarque du Pr Dautzenberg)
- Albert Hirsch : quel est le montant du fonds et quelle est la répartition de la somme ? 130 millions d'euros à priori (avec bascule de la ligne tabac du FNPEIS) fixé par le ministère : le montant exact est en cours de négociations et les appels à projet se feront sur les quatre axes déterminés dans les priorités.
- Gérard Audureau (DNF, Droit des Non Fumeurs) précise que la somme de 130 millions est prédéfinie et sera prélevée sur les taxes de l'industrie du tabac.

Actuellement 30 millions d'euros ont été remboursés pour l'année 2017 pour les TNS (Traitement de Substitution Nicotinique)

Les articles 5 et 20 du CCLAT sont priorisés dans le fonds mais aucun article n'est exclu.

2. L'utilisation de la fiscalité Stephen Lequet, directeur de DNF, vice président de ACT et de l'ENSP

La taxation : que dit la CCLAT (article 6) ?

Les parties reconnaissent que les mesures financières et fiscales sont un bon moyen de diminuer le tabac surtout chez les jeunes.

Les directives d'application portent sur l'engagement des Etats sur les politiques fiscales

- La taxation du tabac est un droit souverain des Etats
- La taxation efficace permet de réduire significativement l'achat du tabac

- La taxation permet de réduire les inégalités de santé car les groupes à revenu faible y sont plus sensibles
- Les politiques de taxation du tabac ne doivent pas être influencées par les intérêts de l'industrie du tabac (notamment la contrebande)

On recommande d'utiliser toutes les variables de la taxation, et de rester cohérent (c'est à dire, ne pas se limiter aux seules cigarettes)

Le rapport de l'OMS de 2015 consacré à la taxation du tabac souligne que la hausse de la taxation du tabac est la politique la plus efficace et pourtant très peu de pays au monde le font ! La cour des comptes en France en 2016 avait souligné aussi l'importance d'une politique active des prix !

Preuves et conséquences de cette politique :

- Les bénéfices de cette politique seraient prouvées par de multiples études scientifiques qui établissent **toutes** que des hausses de taxation diminuent l'achat du tabac et favorisent l'arrêt du tabac, surtout si l'augmentation est de 10 % : celle-ci entraîne une diminution de 4 % dans les pays à revenu élevé et 5 % dans les pays à revenu faible

Plus forte est la hausse, plus élevé est le déclin du tabac (exemple flagrant sous Chirac en 2003 et 2004) avec hausse de 40 % et diminution des achats du tabac de 30 %. Et en plus, ce n'est pas une politique antisociale et inégalitaire, bien au contraire ! Pour les jeunes, c'est très marqué (réduction de consommation de tabac deux à trois fois plus élevé que chez les adultes). C'est très peu coûteux pour les gouvernements à mettre en place et génère des recettes très conséquentes !

- La hausse des recettes se rencontre même dans les marchés parallèles
- Les hausses de la taxation produisent une amélioration dans la santé ! Voir étude de Pierre Kopp (120 milliards d'euros par an, avec 26 milliards liés aux maladies dues au tabac)
- les augmentations doivent être soutenues dans le temps sinon l'impact finit par diminuer
- il faut taxer **tous** les produits du tabac pour éviter les substitutions (exemple : chicha, tabac à rouler et à chiquer...)

Qu'en est-il en France ? Le président est cohérent avec le paquet à 10 euros. Néanmoins, on retient que le différentiel de prix va s'accroître avec le tabac à rouler ! Pour les Corses, on est en infraction, car ils avaient une taxation plus faible jusqu'en 2015, mais depuis 2015, rien n'a changé et cela oblige la France à payer des amendes pour la Corse !

Il reste le problème des cigarettes roulées et du tabac chauffé.

Par ailleurs, on ne se dirige pas vers un programme commun européen en Europe !

Plein feu sur l'article 4.7 de la CCLAT : le rôle essentiel de la Société civile (= SC) Pr Yves Martinet, président du CNCT et président d'honneur de l'ACT

La CCLAT (Dr Bruntland) note une opposition frontale entre les intérêts de l'industrie du tabac et la société civile avec une inégalité liée à la différence du pouvoir financier !

Article 4 : La participation de la société civile (SC) est essentielle pour atteindre l'objectif de la convention

La SC est le 3ème secteur de la société à côté du gouvernement et du monde des affaires : ONG à but non lucratif qui défendent les intérêts de leurs membres, les organisations syndicales, les organisations caritatives, les associations professionnelles.

Les relations entre la SC et l'Etat : les statuts de l'ACT relèvent de la loi 1901 (alors que DNF relève de la loi Moselle Alsace 1918 -1919) avec publication des statuts, financement public possible (DGS finance l'ACT), reconnaissance d'utilité publique, et délégation de service public possible.

Personnalités issues de la SC : Pr Agnès Buzyn et Mr Nicolas Hulot, non professionnels de la politique.

Les GONGO sont des faux nez : c'est à dire que ce sont des « non ONG » dans les pays non démocratiques.

FCA : frame work : plus de 500 associations.

ENSP : European Network for Smoking Tobacco Prevention.

ACT.

GEST : grand Est Sans Tabac.

ACT = 1992. Créé par Maurice Tubiana.

Loi 1901, objectif de l'ACT est la mise en œuvre de la CCLAT.

La légitimité de l'ACT, ce sont ses membres qui ont une grande variété de nombre, avec un financement varié (public, indépendant ou mixte). Ils font partie de l'ACT s'ils luttent contre le tabac depuis au moins cinq ans.

ACT s'appuie sur l'expertise de ses membres dans la recherche, les publications, la délégation de service public et une contribution à la jurisprudence dans la lutte contre le tabagisme.

Exemple de l'efficacité de la SC pour la mise en œuvre du paquet neutre

1995 : le CNCT (Comité National Contre le Tabagisme) parle déjà du paquet générique.

Expertise judiciaire avec maître Francis Caballero et plus de 50 procédures/packaging et un travail de fond du Pr Karine Gallopel Morvan.

Des actions de plaidoyer constant avec Yves Bur et Marisol Touraine qui a décidé d'avoir une action nette/paquet neutre.

L'action de l'ACT a été fondamentale dans le rôle du livre blanc en 2011, plan cancer trois (2013 et 14) et une intensification majeure (l'appel des 40 en novembre 2015). En été 2014, Marisol Touraine va voir François Hollande qui répond « ce ne sera pas fromage et dessert » entre le paquet neutre et l'augmentation des prix, et Marisol Touraine choisit le paquet neutre.

Mai 2016, le paquet neutre est controversé par les buralistes et l'industrie du tabac !

Conclusion : la SC fait les poids de l'horloge mais les politiques en tiennent le balancier.

Taquer les Maladies Non Transmissibles (= MNT), un défi planétaire Pr Gérard Dubois, président d'honneur de l'ACT, membre de l'Académie de Médecine

Hollande avait dit qu'il ne ferait rien sur les taxes et il a tenu parole !

Les MNT ne mobilisent pas la SC.

En santé publique, il y a une incroyable mobilisation avec l'exemple frappant de la mortalité infantile qui est passé au siècle dernier de 3 pour cent à 3 pour mille actuellement. De plus, il y a une augmentation linéaire de l'espérance de vie (sauf pendant les guerres) avec un différentiel qui apparaît entre les femmes et les hommes depuis 1950 (d'environ 5 ans), avec une espérance de vie qui augmente aussi beaucoup pour les personnes âgées (après 60 ans, la meilleure espérance de vie est en France). On meurt surtout de tumeurs, de maladies CV et respiratoires et les maladies infectieuses sont très faibles de 2 % (politique efficace depuis un siècle, hygiène publique de l'eau de l'air, ATB).

Les MNT sont (Lancet du 16 septembre : mortalité globale dans le monde) en augmentation dans les pays les plus pauvres jusqu'à croiser les risques infectieux.

On a une situation où les risques sont en baisse (bien que les nombres soient en augmentation à cause de l'augmentation du vieillissement et du nombre de la population). Le plus grand risque est le tabac puis la sédentarité, l'obésité et l'alcool qui font un quart des décès.

Pour le cancer, C. Hill montre la place du tabac en première position !

Il y a deux personnes qui ont joué un rôle important : Sir Richard Doll (1912-2005) a prouvé les méfaits du tabac (étude cas témoin) et l'ancien premier ministre de Norvège, le Dr Bruntland a réussi à mettre en place le CCLAT.

Il faut vraiment comprendre que l'industrie du tabac est une industrie mafieuse, condamnée pour cela ! Noter que si les Américains ne ratifient pas le CCLAT, c'est parce qu'ils ne peuvent pas interdire la publicité du tabac dans leur pays !

On est à un milliard de fumeurs dans le monde malgré la baisse globale de la consommation de tabac (ce chiffre est liée à une augmentation de la population mondiale).

Pour l'alcool, 6 % des français consomment 40 % de la quantité totale d'alcool consommée en France, (plus de 3 verres d'alcool par jour) : notre président a mis à la tête de l'agriculture, quelqu'un qui a eu une responsabilité dans l'alcool, on n'est donc pas près de faire quelque chose sur l'alcool !

L'ONU conseille d'agir sur

- le tabac
- l'alcool
- le sel
- la sédentarité

Discussion avec la salle :

Sur le site <https://www.gustaveroussy.fr> , on trouve l'évolution de la fréquence des cancers, mise à jour régulièrement par C. Hill.

G. Dubois : certains ont très mal réagi lorsqu'a été évoqué le tabagisme de Johnny Halliday : il faut retenir et souligner qu'il a été tué et a été victime d'une industrie et d'un produit

Deuxième partie de la journée Séance modérée par le Pr G. Dubois

Dr Zinna Bessa, médecin général de santé publique, sous-direction de la santé des populations et de la prévention des maladies chroniques, représente la ministre chargée des solidarités et de la santé et fait le discours d'ouverture de début d'après midi.

Plein feu sur l'article 5.3 de la CCLAT : à quoi ça sert ? Clémence Cagnat-Lardeau, directrice de l'ACT

Lignes directives : Margaret Chan, directrice générale de l'OMS (= Organisation Mondiale de la Santé) de 2007 à juillet 2017, dit bien que le remède aux maux du tabac, ce sont les actions concertées des gouvernements **et** de la SC.

Dans les années 90 et notamment en 1998, il y a eu de grands procès contre l'industrie du tabac (= IT), l'IT a délibérément menti et ses documents internes révèlent que l'OMS est sa pire ennemie ! L'OMS va se défendre et engager la guerre contre ces multinationales en soulignant l'importance de la *non interférence de l'IT dans la lutte contre le tabac*.

L'article 5.3 impose à l'IT une surveillance rapprochée. Il ne doit pas y avoir de négociations avec eux.

Les directives : depuis 2006 (procès et condamnation de l'IT pour crime organisé), l'Etat ne peut pas collaborer avec l'IT dont les intérêts sont à l'opposé de la santé publique.

Principes :

- conflit entre les intérêts de l'IT et santé publique
- face à l'IT, les partis doivent agir dans la transparence
- exiger que l'IT agisse de manière transparente
- pas d'incitation à poursuivre les activités de l'IT
- rejet des partenariats
- éviter les conflits d'intérêts
- dénormaliser et réglementer les activités décrites notamment responsabilité sociale des entreprises
- ne pas accorder de ttt préférentiel

Exemples et décryptage de l'interférence et de l'ingérence du lobby pro-tabac

1. Fondations « écrans » : une manipulation à grande échelle Luk Joossens, Expert du contrôle du tabac, European Cancer League

« La guerre du tabac en Belgique » livre de Luk Joossens

Trois exemples:

Tobacco industry research committee

Dans les années 50 : la publicité sur les cigarettes incitent à penser que celles-ci ne sont pas dangereuses pour la gorge (ex : cigarette Belga « ne touche pas la gorge », idem pour Chesterfield).

Après l'étude de Doll, a « Frank Statement » est publié dans 100 journaux américains affirmant que le tabac n'est pas la cause du cancer du poumon parce qu'il n'y a pas de preuve réelle et les autorités scientifiques ne sont pas d'accord (janvier 1954) ; l'IT déclare qu'elle va faire de la recherche médicale de façon indépendante et elle dépense 18 millions de dollars par an pendant 20 ans et cela aboutit à « the question about smoking and Health is still a question » (la question sur le tabac et la santé est encore une question).

Donc l'IT a mis beaucoup d'argent pour que cela n'aboutisse à rien et les études sont prétendument indépendantes !

Fondation Rodin

En mars 2000, les ONG demandent un fonds de prévention du tabac de 20 à 25 millions d'euros au gouvernement belge : en aout le ministre de la santé est d'accord pour 12 millions d'euros et en septembre, la fondation Rodin est mise en place. Et on apprend que les fabricants de tabac vont alimenter de façon volontaire 1 million d'euros par an. Le contrat entre l'IT et la fondation Rodin est confidentiel, la gestion est « totalement indépendante » mais la fondation ne mentionne jamais qu'elle est subventionnée par l'IT.

En 2003, Gérard Dubois dit haut et fort « on ne peut se dire Fondation, utiliser le nom prestigieux de Rodin et s'abaisser en acceptant l'argent de l'IT ».

On finit par apprendre que dans l'article 2 du contrat entre l'IT et la fondation, l'argent doit seulement servir pour une campagne axée sur les jeunes. Cette campagne a été faite mais elle n'a servi à rien. Puis l'IT ne donne plus d'argent et la fondation ferme en 2005.

En somme l'IT a obtenu ce qu'elle voulait :

- promotion de campagnes inefficaces
- pas de transparence
- menaces judiciaires
- moins d'argent sur les fonds publics....

Il faut savoir qu'il y a pas mal de contrats entre l'UE et l'IT qui peuvent se terminer si celle-ci n'a pas les « reasonable expectations as to their benefits under the agreements » (attentes raisonnables sur leurs bénéfices liées aux accords).

Foundation for a Smoke-Free World

Indépendant, septembre 2017.

Même montant que dans l'accord PMI-UE (un milliard en 12 ans) (Philip Morris Industry).

Objectifs :

- résoudre le pb du tabac
- vendre l'IQOS
- créer de la confusion
- diviser le monde anti-tabac
- mise en place d'un agenda

En somme

Les fondations écrans sont une manipulation à grande échelle et ce sont les mêmes mensonges depuis 1950 : « divide et impera » (diviser et régner), payer des scientifiques pour semer le doute et la confusion, promouvoir des politiques qui plaisent aux cigarettiers, la même stratégie en 1954, 2002 et 2017.

2. Non, l'industrie du tabac n'est pas une industrie comme les autres ! Pr Loïc Josseran.

L'industrie du tabac est historiquement liée à l'Etat : Richelieu en 1629 crée le 1^{er} impôt sur le tabac puis Colbert instaure le monopole d'état qui sera supprimé à la révolution mais rétabli par Napoléon et en 2000 l'Etat se désengage de la Seita.

Mais c'est rentable : l'Etat français touche 14 milliards d'euros par an de taxes sur le tabac.

Cela donne des arguments à l'IT pour interférer avec les décideurs : l'IT a une grande proximité avec les élus et les leaders d'opinion.

L'IT a une volonté d'apparaître comme une industrie standard, fabricante d'un produit normal.

Des liens historiques qui perdurent :

- les Douanes en échange permanent avec l'IT
- Des décideurs politiques très favorables
- une des sorties possible de Polytechnique à l'époque du Seita (c'était un grand corps de l'Etat)
- ...

Bref, échanger avec l'IT est naturel et normal.

Des moyens, des moyens et encore des moyens : l'IT s'assure les meilleurs avocats, communicants et lobbyistes...

L'IT ne recule devant aucun argument mêmes les plus vils comme par exemple auprès des politiques : « Lutter contre le tabac revient à lutter contre les fumeurs et vous fera perdre les élections notamment par l'action des buralistes ».

La proximité avec les décideurs politiques est considérée comme naturelle et normale. L'IT peut leur écrire des propositions de lois ou d'amendements remis « clef en main ».

Une image positive du tabac qui perdure.

L'IT utilise tout événement ou élément à son avantage :

- un député Olivier Véran a organisé une réunion à l'assemblée nationale avec des députés et des membres de l'IT, sous le prétexte que l'IT est un interlocuteur qui doit être entendu car il paye des taxes ! Dans les suites de cette réunion, il y a eu un courrier de BAT (British American Tobacco) à tous les députés. Le fait que les députés français acceptent de faire une telle réunion a aussi une dimension internationale.
- La fondation « For a Smoke-Free World » vient d'être créée par Philip Morris pour apparaître comme un partenaire normal de santé.

Les nouveaux produits du tabac et réduction des risques Pr Bertrand Dautzenberg

Qu'est ce qu'un produit du tabac ? C'est un produit destiné à être fumé même s'il ne contient pas de tabac.

La nicotine à trois statuts en France

- Produit du tabac
- Pharmaceutique avec les substituts nicotiques
- Produit de consommation courante (dans la vaporette)

Tout vient de la plante car c'est plus facile que de la synthétiser.

Attention aux Blunts (feuilles de tabac utilisées comme papier à rouler) sur internet.

L'IT a du mal à avoir une attitude cohérente avec la e-cigarette !

L'article de Deborah Barnes dans une revue de la littérature sur le tabagisme passif (« Links to tobacco industry influences review conclusions » BMJ 1998 ; 316 : 1553) montre qu'un article écrit par des auteurs ayant des connexions avec l'IT a 88 fois plus de chances de conclure que le tabagisme passif n'est pas dangereux qu'un article écrit par des auteurs sans connexion avec l'IT.

Le Dr Derek Yack (ancien directeur de cabinet du Dr Bruntland à l'OMS avec laquelle il a participé à l'élaboration du CCLAT) et le Dr Ehsan Latif (ancien directeur du « Union's Department of Tobacco Control ») ont été « retournés » : Derek Yack est directeur de la fondation for a Smoke Free World et Ehsan Latif est directeur du programme de la fondation for a Smoke-Free World !!!

Le tabac à chauffé est un nouveau produit du tabac ! Beaucoup de pays européens l'ont classé comme tabac non fumé !!!!

Les différents types de tabac chauffé : en France, Vapods (JTI) pour la Ploom, Heets (Marlboro) pour IQOS et Neosticks Lucky Strike (BATS) pour GLO ! Il y a toujours de la combustion dans le tabac chauffé !

Le rôle des buralistes comme tierce partie dans l'ingérence de l'IT Emmanuelle Béguinot, directrice du CNCT (Comité National Contre le Tabagisme)

Que disent les documents interne de l'IT ?

BAT (British American Tobacco) définit l'objectif de lutte contre le tabagisme : il faut dissocier l'opinion publique et avoir recours à une tierce partie, c'est à dire privilégier l'implication indirecte des fabricants où figurent les débitants.

Le lobby contre la mesure du paquet neutre sera mené par la confédération nationale des buralistes qui vont présenter les messages de l'IT en disséminant l'idée que l'opposition est largement répandue.

Les buralistes ont un statut à part car c'est un monopole : ce sont des préposés de l'administration avec des liens étroits avec elle et en même temps ce sont des commerçants.

Il y a 25 000 buralistes (un grand réseau de proximité bien que moins nombreux que les boulangers !) avec une confédération nationale à laquelle ils appartiennent automatiquement et celle-ci est financée par BAT avec un enrichissement considérable ces dernières années.

Les débitants sont des alliés privilégiés de l'IT, dont le rôle s'est considérablement renforcé depuis les années 90 après l'interdiction de la publicité. Ils ont un centre de documentation et d'information sur le tabac, CDIT, payé par la confédération.

Il y a maintien des relations financières entre les buralistes et l'IT par des cadeaux (ce qui est totalement illicite !).

Deux objectifs :

- ne pas adopter ou appliquer de mesures efficaces pour réduire la consommation de tabac
- que le tabagisme reste une norme incontournable : revendiquer un art de vivre, la convivialité

Modalités d'action : se fait par une approche tendant à nier ou à contester les évidences scientifiques, que ce soit pour les taxes, la dangerosité du tabagisme passif, le paquet neutre...

Les outils : <http://www.lemondedutabac.com/> = désinformation des médias et du grand public.

La question de la lutte contre le commerce illicite : beaucoup de bruit... mais un silence assourdissant pour soutenir les mesures de surveillance faite par l'IT.

Les buralistes ont les mêmes agences de lobbying que l'IT comme image 7.

Ils ont également au niveau de la confédération, une stratégie d'entreprise socialement responsable pour redorer une image ternie et vont aller soutenir des initiatives en matière de santé (trisomie 21, AIDES, secours populaire).

Quand on regarde très concrètement le lobbying ; il est très agressif avec un lexique de guerre comme celui des fabricants de tabac dans leurs documents internes et toute institution qui prend position vis à vis de la réduction de consommation se trouve systématiquement attaquée (même devant les tribunaux).

Conclusion : les buralistes appartiennent bien à l'IT et ils sont influents et on devrait leur appliquer les politiques prévues dans la CCLAT.

Ils ont gagné 3,4 milliards sur 12 ans.

Comment agir contre l'ingérence de l'IT ? Recommandations et perspectives Pascal Diethelm,

Président d'Oxyromandie, Vice-Président du CNCT, Secrétaire Général adjoint de l'ACT

CCLAT Article 3 : protéger les générations présentes et futures de toutes les conséquences de la consommation de tabac.

L'IT est très puissante et agit sur tout un faisceau d'actions, mais dans quel but ?

Pour conserver un taux d'augmentation des taxes en dessous de 8,3 % et dans tous les cas empêcher une augmentation à deux chiffres.

Empêcher les exigences réglementaires et présenter la meilleure image possible.

Idéologie et croyance : modifier l'opinion et les croyances du public et des décideurs politiques par la propagande et la désinformation...

Recommandations : protéger l'université contre l'IT en dénonçant toute tentative d'ingérence : c'est de la fraude scientifique. C'est la main invisible de l'IT.

- Burson-Marsteller : agence internationale de communication et de relations publiques (a fait l'objet de critiques dans le cadre de campagnes compromettantes pour le compte de Philip Morris) qui dans les années 1990 tente de minimiser les préoccupations concernant le tabagisme passif. A coupé les ponts en 2010.
- Convington and Burling recrute des Blouses blanches (appelés les « scientifics » par Gérard Dubois).
- Hill et Knowton : agence de lobbying soutient que le tabac ne provoque pas de cancer du poumon.

L'exemple de l'affiche Tati parfaitement déclenchée et orchestrée par l'IT.

Interdiction de la cigarette dans les films par la ministre Agnès Buzyn.

Recommandations : avoir l'initiative de la communication et ne pas la laisser à l'industrie, exposer les manœuvres de l'IT, reprendre le contrôle de la situation et mettre les relations publiques au service de la lutte anti-tabac.